



Fnac Marseille La Valentine

Du droit de grève



Inscrit dans la constitution, la possibilité de faire grève pour un salarié est un droit inattaquable acquis après de nombreuses luttes par nos aïeux. En outre, c'est l'exercice de ce droit qui fait la différence entre une démocratie et une dictature. Dans ces dernières, hélas encore trop nombreuses sur notre planète, toutes formes d'expressions des travailleurs sont violemment réprimées.

GREVE

Lors du mois de décembre dernier, la CGT Fnac a été contrainte, devant le mépris affiché de notre de direction à l'égard des salariés, d'initier un mouvement de grève national. Ce mouvement a été suivi dans de nombreux magasins, et nous ne comptons pas nous arrêter là, car il n'y a que comme ça que nous pourrons enfin être entendus par notre direction.

Toutefois, nous tenons à faire un petit rappel pour tous les cerbères du patronat nostalgiques de l'époque germinal.

Aucune sanction ou mesures de rétorsion ne peut être prises à l'encontre des salariés grévistes.

En aucun cas, un gréviste ne peut être discriminé.

Nous serons sans pitié avec celles et ceux qui pensent pouvoir contrevenir à ces lois, et cela, quel que soit leur poste dans la société....

La CGT sera toujours là pour défendre les salariés et pour se battre à leurs côtés pour obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

L'année 2022 sera vindicative.

